

DECLARATION DE YAMOOUSSOUKRO

SOMMET DES VILLES ET REGIONS D'AFRIQUE POUR LE CLIMAT

Le 25 Juin 2015

Nous, Villes et Régions d'Afrique, présidents de régions, maires, élus locaux et représentants des collectivités territoriales d'Afrique réunies au Sommet des Villes et Régions d'Afrique pour le Climat les 24 et 25 juin 2015, à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire,

En vue de l'élaboration et de la promotion d'une position commune de collectivités territoriales africaines face au changement climatique,

En vue de contribuer à l'élaboration d'une position commune des collectivités territoriales qui se réuniront au Sommet Mondial Climat & Territoires à Lyon le 1^{er} et 2 juillet 2015,

Faisons nôtres les résultats du cinquième rapport du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), plus particulièrement les résultats du chapitre 22 relatif au Continent Africain et les recommandations formulées à l'intention des gouvernements centraux et des collectivités territoriales d'Afrique,

Conscients de la vulnérabilité des territoires africains et de leurs populations aux changements climatiques, particulièrement les femmes et les jeunes, ceci bien que l'Afrique soit le plus faible contributeur des émissions de gaz à effets de serre avec moins de 4% des émissions globales,

Conscients que la préservation des droits humains et environnementaux, la résilience des hommes et des écosystèmes, la promotion d'une sécurité environnementale pour tous relève de problématiques essentiellement locales qui appellent des projets et financements pertinents et performants à ce niveau d'action,

Prenons acte que la réduction de cette vulnérabilité exige des mesures de gestion des risques et des catastrophes, nécessite l'adaptation de nos techniques, technologies et infrastructures, et que nos capacités de les mettre en œuvre seront le fruit d'un cadre institutionnel et financier adéquat,

Prenons en compte que le succès de Paris 2015, 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC) passe par la mobilisation de toutes les parties prenantes, à laquelle ne sauraient se soustraire les collectivités territoriales africaines pour préparer l'après 2015,

Conscients de l'importance d'une concertation territoriale africaine régulière sur le climat et des actions conduites pour que Paris 2015 renforce la prise en compte d'approches territoriales dans l'adaptation et l'atténuation au changement climatique,

A ce titre, considérant les cadres d'actions et de concertations territoriaux, nationaux et internationaux sur le Climat qui précèdent notre concertation,

- Faisons nôtres les principes fondateurs du développement durable exprimés dans les Déclaration de Stockholm 1972, Rio 1992, Johannesburg 2002 et Rio 2012 ;
- *Rappelons* que les Etats membres de la CNUCC ont régulièrement réaffirmé, de l'Accord de Copenhague 2009 à celui de Lima 2014, leur volonté :

- i) de limiter le réchauffement climatique en dessous de la température moyenne mondiale de 2°C d'ici la fin du siècle et par rapport à l'ère préindustrielle ;
- ii) de prendre des engagements de réduction d'émissions de gaz à effets de serre lors de la COP 21 en 2015 ;
- iii) de favoriser les transferts de technologies portant sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ;
- iv) d'assurer la mise en œuvre de mécanismes de financement à hauteur 200 milliards US\$ par an avant 2020 ;
- Rappelons les engagements pris par l'Afrique envers ses collectivités territoriales et les Etats Membres de la CNUCC dans le cadre :
 - i) des Sommets des d'Etat Africains pour le Climat ;
 - ii) des Conférences des Ministres Africains de l'Environnement ;
 - iii) de la position commune du Groupe des Négociateurs Africains sur le Climat à la CNUCC;
- Reconnaissons les précédentes résolutions des réseaux de collectivités territoriales figurant dans
 - i) les Feuilles de Route Climat des gouvernements locaux et sub nationaux de Bali 2007 et Nantes 2013 ;
 - ii) la Déclaration du Sommet Mondial des Régions pour le Climat, de Paris 2014 ;
 - iii) les déclarations des gouvernements locaux et les autorités municipales (LGMA) auprès de la CCNUCC,

Affirmons notre engagement :

- 1 En matière de gouvernance :
 - i) A mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance environnementale, d'intégrer les risques et opportunités des changements climatiques dans les stratégies et plans de développement local.
 - ii) A mobiliser les instruments locaux, nationaux et internationaux pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation et la conservation des écosystèmes.
 - iii) A développer des alliances et partenariats entre les collectivités territoriales africaines et avec les collectivités territoriales du monde en vue de préserver la planète des conséquences néfastes du réchauffement climatique.
 - iv) A encourager les instruments réglementaires nationaux et locaux qui permettront une décentralisation effective des compétences et le développement de partenariat public privé pour mobiliser les ressources et à engager les actions qui favoriseront l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
 - v) A impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques territoriales efficaces contre les changements climatiques et des stratégies de gouvernance écologique incluant les stratégies permettant d'associer les secteur privé

et les collectivités territoriales pour développer des partenariats de lutte contre le changement climatique et de préservation de l'environnement.

- vi) A développer une plateforme d'information et de concertation permanente des villes et régions d'Afrique sur le climat, favorisant le partage de connaissance et l'interaction des collectivités territoriales africaines.
- 2 En matière d'énergie propre et d'efficacité énergétique:
 - i) A encourager le développement de mix énergétiques renouvelables locaux assurant la production durable de services énergétiques essentiels aux populations, le transport et la consommation durable d'énergie, ainsi que le développement des infrastructures de transports et des logistiques de distribution.
 - ii) A participer à la formulation de cadres réglementaires dynamiques, participatifs et incitatifs, qui permettront de mobiliser les ressources énergétiques locales, d'encourager le développement de modèles énergétiques propres capables de mobiliser les financements accessibles.
 - 3 En matière d'agriculture résiliente et de sécurité alimentaire:
 - i) A promouvoir le développement d'une agriculture raisonnée reposant sur une gestion durable des sols et des ressources en eau, la préservation des services éco-systémiques, la biodiversité, la valorisation des déchets agricoles, ménagers et industriels, le recours raisonné à la fertilisation et à la lutte phytosanitaire chimique.
 - ii) A développer des politiques agricoles intégrées qui prennent en compte la résilience climatique dans les choix d'aménagement du territoire et d'affectation des terres, et le développement d'infrastructures de transformation, de conditionnement, de transport, de conservation et de commercialisation appropriées.
 - iii) A renforcer la résilience climatique des agricultures familiales en favorisant l'appropriation de nouveaux itinéraires techniques agricoles, en facilitant l'accès au crédit et la gestion des droits fonciers, en développant l'usage des systèmes d'information géo-environnementaux et en suscitant des circuits adaptés de distribution des produits.
 - iv) A favoriser les agricultures urbaines et péri-urbaines, encourageant la création de petites exploitations agricoles intégrées à de nouveaux systèmes commerciaux pour plus d'autosuffisance en produits alimentaires.
 - v) A mettre en œuvre des stratégies de surveillance des pêches et de gestion des stocks halieutiques, préoccupations qui s'étendent au domaine maritime national mais qui ne manquent pas d'interpeller les collectivités territoriales
 - 4 En matière de gestion des ressources naturelles (terres, eau et forêts) face aux risques climatiques
 - i) A développer des stratégies de gestion intégrée des sols de nos territoires (GIS), en mobilisant un appui politique pour une gestion durable des terres, en créant des cadres incitatifs favorisant l'entrepreneuriat agricole des paysans et des jeunes générations, en capitalisant les connaissances des communautés locales et en encourageant une recherche sur la restauration des sols et la lutte contre leur dégradation.

- ii) A développer des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), reposant sur l'inventaire et la protection de la ressource, sur la planification de son usage et de sa gestion, en incluant la société civile dans l'élaboration des politiques et des décisions locales de gestion des eaux, sur des mécanismes locaux institutionnels, juridiques et financiers appropriés pour atteindre les ambitions d'une gestion de la ressource en eau intégrée aux échelles territoriales, nationales et internationales.
- iii) A développer des stratégies de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les territoires concernés, en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des collectivités, en menant une démarche participative de gouvernance des ressources forestières locales, en impliquant les populations et les groupes d'intérêt pour instaurer des groupes multi-acteurs dont les activités économiques mettront à profit les ressources forestières pour les protéger, en menant des études sur la valeur économique des forêts et en organisant les instruments de gouvernance économique et financière REDD+ de nos collectivités.
- iv) A développer des stratégies foncières appropriées pour soutenir les politiques de gestion durable des territoires urbains, périurbains et ruraux ; à susciter la création de forêts urbaines, communales, régionales et transfrontalières ; à encourager la création de conservatoires de plantes médicinales et de biodiversité menacés par le changement climatique.
- v) Particulièrement dans les territoires arides et semi-arides, à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la forte vulnérabilité des populations, en pratiquant une lutte antiérosive, une agriculture de bocage, un pastoralisme de conservation, en coordonnant les mouvements de transhumances climatiques pour réduire les risques de conflit intra et intercommunautaires ; tout en promouvant les valeurs culturelles et les pratiques ancestrales développées pour organiser les sociétés humaines dans ces environnements difficiles.
- vi) A développer des stratégies foncières appropriées pour soutenir les politiques de gestion durable des territoires urbains, périurbains et ruraux.

5 En matière de gestion d'urbanisation et de services urbains

- i) A prendre en compte l'ampleur et le rythme de l'urbanisation en Afrique et affirmer que les villes seront les lieux clé de la lutte contre le dérèglement climatique en rattrapant les retards observés en besoin d'infrastructures et équipements publics à travers des projets durables, leviers au développement économique local.
- ii) A adhérer à la démarche de promotion de la ville durable en nous impliquant dans la réflexion et les actions à entreprendre, notamment en recourant systématiquement aux professionnels du cadre bâti pour tout ce qui concerne la planification urbaine et la production de logements, incluant le développement de systèmes de transports propres et intelligents
- iii) A mettre l'accent sur la qualité de la construction soucieuse de l'environnement et de nos spécificités culturelles en mettant en avant la nécessité de satisfaire les besoins du plus grand nombre.
- iv) A engager des stratégies de gestion et de valorisation des déchets ménagers, agricoles et industriels qui réduiront les émissions de gaz à effets de serre induits ; à refuser de voir

l'Afrique devenir la poubelle du monde par le déversement de produits obsolètes et de déchets venus de pays tiers ; à encourager la créations de mécanismes de certification à l'importation garantissant l'absence de risques environnementaux ; à créer enfin des plateformes d'échanges, de travail, de proposition et d'expérimentation entre les collectivités territoriales d'Afrique et du Monde pour y parvenir, tout en rappelant la nécessité de promouvoir l'interdiction des sachets plastiques

- v) A élaborer et mettre en œuvre une stratégie concertée pour le développement urbain et architectural durable prenant en compte la dimension de l'efficacité des ressources et plus spécifiquement l'efficacité énergétique en favorisant entre autres le recours aux énergies renouvelables.
- vi) A lancer une démarche de promotion de la ville durable, appuyée par une assistance technique, architecturale et urbanistique, en vue de développer des projets et programmes éligibles aux fonds climat énergie durable pour tous.

6 En matière de technologies de l'information et de la communication

- i) A encourager le développement des capacités d'observation, de production de services et d'informations géo-environnementaux, en favorisant la collecte, le traitement, la production et le partage d'informations, en cartographiant la disposition et l'évolution des activités humaines, des ressources naturelles et des facteurs environnementaux, en produisant des outils d'aides à la décision environnementale et à la planification du développement durable.
- ii) A mobiliser les technologies et systèmes de télécommunication et d'informations numériques pour une meilleure gestion des connaissances et des savoirs locaux en matière d'environnement et de développement durable, pour favoriser l'intégration numérique du monde rural dans un monde de connaissances et de modes organisationnels digitalisés.
- iii) A mettre à profit ces capacités d'observation et de communication en temps réel et quasi réel pour disposer de plateformes locales de prévision et de gestion des risques et des catastrophes climatiques, associées à des capacités de communication facilitant les actions des services de sécurité publique et l'information des population en cas d'évènement extrême.

7 En matière de financements

- i) A intégrer l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation des gouvernements locaux et à assurer la transparence, la traçabilité et le suivi de la performance.
- ii) A encourager le développement de conditions favorables à l'investissement de long terme dans la lutte contre les dérèglements climatiques, en assurant une décentralisation financière permettant l'investissement de long terme des gouvernements locaux (dotations stables et prévisibles, capacité fiscale accrue, compétence de gestion d'infrastructures productives, etc.)
- iii) A favoriser la création des cadres réglementaires et juridiques nécessaires pour favoriser les investissements locaux, notamment en ce qui concerne la capacité de gestion productive et d'endettement des collectivités, de contractualisation de partenariats publics privés pour une économie verte et résiliente au climat.

- iv) A développer des outils et instruments financiers adaptés - tels que les instruments d'intermédiations adaptés portés par le RIAFCO1 ou le Fonds Vert des Femmes du R20 - et valoriser les outils existants - tel les mécanismes 1% eau et 1% déchets - et encourager les plateformes de financement participatives pour permettre aux collectivités locales d'accéder aux ressources existantes de la finance environnementale.
- v) A accompagner, lorsque le contexte le permet, l'accès aux marchés des capitaux des gouvernements locaux et, lorsque les capacités ou les conditions locales ne permettent pas l'accès aux outils financiers complexes, à accompagner les territoires les plus vulnérables dans le renforcement de leur résilience à travers des aides publiques sous forme de dons ou subventions à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation aux risques associés.
- vi) A créer un fonds Climat et Territoires d'Afrique doté de 1% du budget de chacune des collectivités territoriales en vue d'amorcer les capacités de financement dédiées et de solliciter des dotations complémentaires des organisations de financement nationales et internationales d'Afrique et du monde ; et à appuyer collectivement la formulation d'une stratégie africaine plus large de financement des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique.

Nous, Villes et Régions d'Afrique, présidents de régions, maires, élus locaux et représentants des collectivités territoriales d'Afrique réunies au Sommet des Villes et Régions d'Afrique pour le Climat les 24 et 25 juin 2015, à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire,

Affirmons enfin notre engagement à multiplier les initiatives et projets concrétisant notre volonté commune d'agir sur nos territoires en faveur du climat, à adopter une approche inclusive et multiniveaux dans leur mise en œuvre et à en assurer la promotion auprès de toutes les parties prenantes.

La lutte contre le dérèglement climatique est une priorité globale. À l'échelon local, les collectivités territoriales d'Afrique apportent la preuve de leur volonté d'y prendre pleinement leur part, en répondant aux défis et aux besoins particuliers de leurs territoires, pleinement conscientes de leur solidarité avec l'ensemble des territoires des autres continents, dans le destin commun de notre humanité et de la planète.

Remercions les organisateurs du Sommet de Yamoussoukro et leurs demandons de préfigurer la création d'une plateforme d'information et de concertation permanente des villes et régions d'Afrique sur le climat, favorisant le partage de connaissance et l'interaction des collectivités territoriales africaines

Nous sollicitons les organisateurs et le pays hôte de ce Sommet de bien vouloir présenter cette déclaration au Sommet Mondial Climat & Territoires les 1er et 2 juillet 2015 à Lyon, au Sommet des autorités locales et régionales en vue de la COP21 du 4 au 7 décembre 2015 à Paris puis à la 21ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC) à Paris.

¹ Réseau des Institutions Africaines de Financement des Collectivités locales